

Un étudiant sur quatre occupe un emploi dans les Hauts-de-France

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 168 • Mars 2024



En 2020, parmi les 236 200 étudiants habitant les Hauts-de-France, 23,2 % exercent un emploi en parallèle de leurs études. Parmi eux, un sur cinq occupe un petit boulot, tandis que les autres emplois font partie intégrante de la formation, tels que les emplois en apprentissage, les stages ou encore l'internat de médecine.

Les diplômés d'un bac +5 et les hommes ont plus fréquemment un emploi lié à leurs études, tandis que les titulaires de bac +3 ou +4 et les femmes occupent plus souvent un petit boulot. Les étudiants âgés et ne vivant plus chez leurs parents cumulent plus fréquemment leurs études avec ces deux types d'emplois.

De nombreux emplois liés aux études correspondent à des métiers très diplômés (médecins, enseignants, chercheurs), mais ils peuvent aussi correspondre à des métiers d'employés ou d'ouvriers. En revanche, les petits boulots, tels que caissiers, serveurs ou vendeurs, nécessitent pour beaucoup peu ou pas de diplôme.

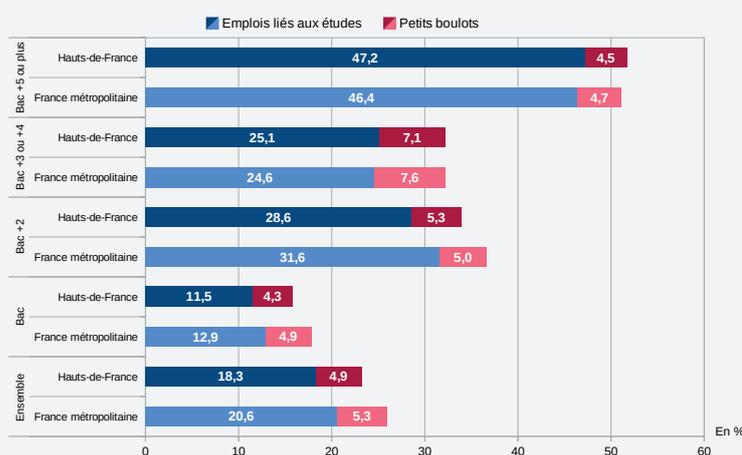
Les étudiants habitant loin des grands pôles occupent plus souvent des emplois liés à leurs études, malgré des diplômes moins élevés ; à l'inverse, les étudiants des grands pôles ont plus souvent un petit boulot.

En 2020, 236 200 jeunes de 16 à 29 ans habitant les Hauts-de-France ont obtenu au moins un baccalauréat et sont inscrits dans un établissement d'enseignement. Parmi ces **étudiants**, 54 800 ont un emploi, soit 23,2 %, une part inférieure à celle de France métropolitaine (26,0 %). Ces emplois peuvent leur permettre de financer en partie leurs études ou de contribuer à leur autonomie.

4 emplois étudiant sur 5 font partie intégrante de la formation suivie

Dans la région, 11 500 étudiants (4,9 % des étudiants) ont un **petit boulot**, c'est-à-dire un emploi à temps partiel hors apprentissage et stage, en complément de leur situation principale d'études. Ces emplois peuvent représenter une contrainte forte et complexifier la réussite de leurs études. Les **emplois** des 43 300 autres étudiants qui travaillent (soit 18,3 % des étudiants) sont en grande majorité **liés à la formation qu'ils suivent**. Certains d'entre eux constituent un passage obligé pour valider leur futur diplôme (stage obligatoire, externat et internat de médecine...), tandis que d'autres correspondent à un choix des étudiants (apprentissage permettant de financer les études et d'acquérir une expérience dans leur domaine afin de faciliter leur future insertion sur le marché du travail).

► 1. Taux d'emploi lié aux études et taux de petit boulot des étudiants selon le niveau de diplôme (en %)



Lecture : parmi les étudiants habitant dans les Hauts-de-France ayant validé au moins un bac +5 ou plus, 47,2 % ont un emploi lié aux études qu'ils suivent et 4,5 % ont un petit boulot (contre respectivement 46,4 % et 4,7 % pour l'ensemble de ceux habitant en France métropolitaine).

Champ : étudiants de 16 à 29 ans diplômés au moins du bac et inscrits dans un établissement d'enseignement.

Source : Insee, recensement de la population 2020, exploitation complémentaire.

Le cumul études-emploi est moins répandu dans les Hauts-de-France qu'à l'échelle de la France métropolitaine, où 20,6 % des étudiants exercent un emploi lié à la formation suivie et 5,3 % ont un petit boulot. Ces taux d'emploi plus faibles s'expliquent en partie par leur moindre niveau de diplôme (65,1 % possèdent uniquement un bac contre

60,7 % en France métropolitaine) et leur jeune âge (55,5 % ont moins de 21 ans contre 52 % en métropole). Ils vivent davantage chez leurs parents (54,2 % contre 49,2 %). De plus, à caractéristiques égales, les étudiants habitant les Hauts-de-France travaillent moins fréquemment, ce qui pourrait en partie s'expliquer par un taux de

► 2. Effectifs et part (en %) des familles professionnelles les plus fréquentes parmi les étudiants avec un emploi lié à leurs études et parmi ceux avec un petit boulot dans les Hauts-de-France

	Effectifs	Part (en %)	Part parmi les hommes (en %)	Part parmi les femmes (en %)
Étudiants en emploi lié aux études	43 300	100,0	100,0	100,0
dont :				
Médecins et assimilés	4 190	9,7	8,2	11,4
Vendeurs	2 470	5,7	4,0	7,7
Techniciens des services administratifs, comptables et financiers (gestionnaire d'enquête, assistant ressources humaines)	1 890	4,4	2,5	6,5
Employés administratifs d'entreprise (agents et hôtesse d'accueil, standardistes)	1 870	4,3	2,9	5,9
Enseignants	1 740	4,0	2,1	6,2
Attachés commerciaux et représentants	1 470	3,4	4,3	2,4
Personnels d'études et de recherche	1 210	2,8	3,3	2,2
Étudiants en petit boulot	11 530	100,0	100,0	100,0
dont :				
Caissiers, employés de libre service	1 680	14,6	11,9	16,0
Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	1 520	13,2	13,0	13,3
Vendeurs	1 240	10,8	6,9	12,9
Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	1 100	9,6	10,5	9,1
Ouvriers de la manutention (qualifiés et non qualifiés) (déménageurs, caristes, magasiniers...)	730	6,3	8,9	4,9

Lecture : Parmi les 43 300 étudiants ayant un emploi lié à leurs études, le métier de médecin est le plus fréquemment exercé, avec 4 190 étudiants, soit 9,7 % d'entre eux. 8,2 % des étudiants hommes ayant un emploi lié à leurs études exercent ce métier, contre 11,4 % parmi les femmes.

Champ : étudiants de 16 à 29 ans habitant dans les Hauts-de-France diplômés au moins du bac et inscrits dans un établissement d'enseignement.

Source : Insee, recensement de la population 2020, exploitation complémentaire.

chômage des jeunes particulièrement élevé dans la région en lien avec un marché du travail moins dynamique.

Au cours des dernières années, la part d'étudiants en emploi a augmenté. Deux lois contribuent au développement rapide de l'apprentissage dans le supérieur depuis 2018. La Loi « Avenir professionnel » (2018) a notamment permis le passage de l'âge maximum de 25 ans à 29 ans, mais elle a aussi simplifié les démarches et augmenté les aides financières à l'embauche d'apprentis. Le Plan « 1 jeune, 1 solution » (2020), mis en place suite à la crise de la Covid-19, a également accordé une hausse des aides financières aux CFA et aux entreprises embauchant des apprentis.

La moitié des étudiants diplômés d'un bac +5 occupent un emploi lié à leur cursus

Les étudiants ayant obtenu un bac +5 ou plus occupent quatre fois plus souvent un emploi lié à leurs études que ceux titulaires du bac (47,2 % contre 11,5 % dans les Hauts-de-France) ► **figure 1**. Le niveau de diplôme validé des étudiants est très corrélé avec leur âge et la décohabitation du logement de leurs parents, or ces caractéristiques peuvent également contribuer au fait d'exercer un emploi lié aux études.

Parmi les métiers les plus fréquents pour les emplois liés aux études, certains nécessitent des diplômes élevés. Ainsi, 22,8 % des étudiants avec un emploi lié à leur scolarité sont cadres ou de

professions intellectuelles supérieures. Les externes et internes en médecine, enseignants stagiaires et les personnels d'étude et de recherche – étudiants en cours de master ou de doctorat – représentent 16,5 % des étudiants en emploi lié au cursus ► **figure 2**, et plus de la moitié parmi les bac +5 ou plus.

Par ailleurs, 27,0 % des étudiants ayant un emploi lié à leur cursus sont employés, l'apprentissage étant fréquent dans les formations courtes des métiers de la vente, administratifs ou du commerce.

Enfin, les ouvriers représentent 16,5 % des étudiants en emploi lié à leur formation. Ils sont nombreux à avoir au plus le bac et peuvent par exemple suivre un BTS industriel, mais certains sont plus diplômés. Ils peuvent s'être réorientés ou être en reconversion professionnelle dans l'enseignement scolaire professionnel ► **champ**.

Les petits boulots plus répandus chez les étudiants diplômés de bac +3 ou +4

Les étudiants ayant obtenu au mieux un bac +3 ou +4 occupent plus souvent que les autres un petit boulot : 7,1 % d'entre eux, contre 4,5 % en moyenne pour les autres niveaux de diplôme ► **figure 1**. Comme pour les emplois liés au cursus, ils concernent peu les moins diplômés (4,3 % des bacheliers) : parmi eux, certains suivent des études courtes, avec potentiellement moins de difficulté de financement ; d'autres peuvent entamer des études longues peu compatibles avec un petit boulot

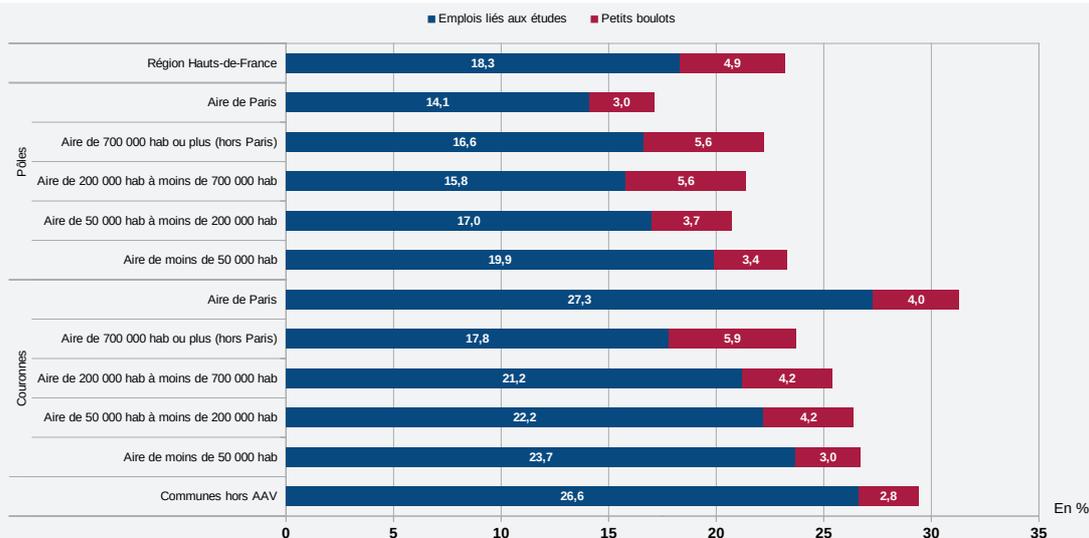
en cours d'année scolaire (classes préparatoires, médecine...). Seuls 4,5 % des étudiants de bac +5 ont un petit boulot, du fait de l'importance des emplois liés aux études.

De même que pour les emplois liés aux études, à niveau de diplôme et autres caractéristiques équivalents, plus les étudiants sont âgés, plus ils ont un petit boulot. Cette source de revenus peut notamment être nécessaire pour financer leur loyer.

Les petits boulots correspondent souvent à des métiers peu qualifiés : 63 % sont classés dans la catégorie sociale des employés (dont les caissiers – métier le plus fréquemment exercé –, serveurs, surveillants et aides éducateurs) et 14 % dans celle des ouvriers. 38 % des étudiants employés et 36 % des étudiants ouvriers ont au minimum un bac +2 : ils cumulent ainsi leurs études avec un petit boulot peu en adéquation avec leur niveau de formation.

Les petits boulots sont exercés à parts égales sous forme de contrat à durée déterminée (forme d'emploi plus fréquente parmi les surveillants) et indéterminée (fréquent pour les caissiers et serveurs). Ces emplois sont donc plus précaires que pour l'ensemble des actifs en emploi de la région, dont 76 % correspondent à un contrat sans limite de durée et 9 % à durée déterminée. Une faible part des petits boulots étudiants concerne les non salariés (en particulier, les professionnels des arts et spectacles et les conducteurs de véhicules sont surreprésentés parmi les indépendants).

► 3. taux d'emploi lié au cursus et taux d'emploi en petit boulot, selon la taille et la catégorie d'AAV de leur commune de résidence pour les étudiants des Hauts-de-France



Lecture : parmi les étudiants résidant dans les communes hors AAV, 26,6 % ont un emploi lié aux études et 2,8 % un petit boulot.

Champ : étudiants de 16 à 29 ans habitant dans les Hauts-de-France diplômés au moins du bac et inscrits dans un établissement d'enseignement.

Source : Insee, recensement de la population 2020, exploitation complémentaire.

Les hommes occupent plus souvent un emploi lié à leurs études

Les hommes exercent plus souvent un emploi lié aux études que les femmes (21,0 % contre 16,1 %)

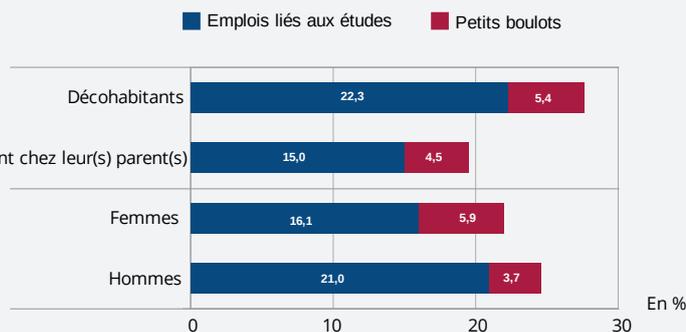
► **figure 4**, quel que soit le niveau de diplôme. Les étudiants ayant obtenu un bac+2 exercent des métiers peu féminisés (techniciens du bâtiment, de la maintenance, ingénieurs et cadres techniques de l'industrie, techniciens et ingénieurs de l'informatique), d'où une différence plus marquée à ce niveau de diplôme (+ 7,3 points). Les écarts sont en revanche relativement faibles pour les bac +5 ou plus, du fait de la plus grande féminisation des trois métiers les plus fréquents à ce niveau – internes en médecine, enseignants et personnels d'étude et de recherche.

Les étudiantes ont plus souvent un petit boulot

Les femmes occupent en revanche plus souvent un petit boulot que les hommes : 5,9 % des étudiantes contre 3,7 % de leurs homologues masculins. Cet écart, qui s'observe à tous niveaux de diplômes et particulièrement à niveau Bac + 2 (3,3 points d'écart), ne s'explique pas uniquement par des études plus longues ou une décohabitation plus précoce des femmes.

Les étudiantes exercent plus fréquemment le métier de vendeur (12,9 % des étudiantes en petit boulot contre 6,9 % pour leurs homologues masculins) et de caissiers (16,0 % contre 11,9 %) que les hommes. Le métier d'assistant maternel (incluant le babysitting) est très féminisé (4,5 %

► 4. Taux d'emploi lié au cursus et en petits boulots, selon le sexe et le mode de cohabitation des étudiants (en %)



Lecture : parmi les étudiants habitant chez leur(s) parent(s), 15,0 % ont un emploi lié aux études et 4,5 % un petit boulot, contre respectivement 22,3 % et 5,4 % pour les autres.

Champ : étudiants de 16 à 29 ans habitant dans les Hauts-de-France diplômés au moins du bac et inscrits dans un établissement d'enseignement.

Source : Insee, recensement de la population 2020, exploitation complémentaire.

des étudiantes en petit boulot exercent ce métier contre 0,7 % des étudiants), à l'inverse de celui de conducteurs de véhicules (4,7 % des étudiants en petit boulot contre 0,6 % des étudiantes).

Les étudiants habitant en dehors des grandes aires d'attraction des villes occupent plus souvent un emploi lié aux études

Les étudiants habitant dans les couronnes des **aires d'attraction des villes (AAV)** de petite taille et en dehors des AAV exercent plus souvent un emploi lié à leur cursus que ceux vivant dans les AAV de 200 000 habitants ou plus – et notamment dans leurs pôles –, à l'exception de la partie régionale de l'aire de Paris ► **figure 3**. Dans les grands pôles, où sont situées une part importante des universités et écoles supérieures, les jeunes sont moins en emploi malgré une

forte proportion de diplômés de niveau bac +5. En dehors des AAV, les étudiants bacheliers, surreprésentés, y occupent trois fois plus souvent un emploi lié aux études que ceux des pôles des AAV de plus de 200 000 habitants ou plus (22,5 % contre 7,2 %). Ces derniers y débutent plus souvent des études longues et donc moins susceptibles d'avoir ce type d'emploi.

Parmi les emplois liés aux études, les métiers des catégories sociales d'ouvriers, employés ou agriculteurs – nécessitant relativement moins d'études et où l'apprentissage est plus fréquent – sont surreprésentés en dehors des grandes AAV. À l'inverse, les internes et externes en médecine exercent principalement dans les AAV de 200 000 habitants ou plus (16,1 % des emplois liés contre 1,9 % en moyenne dans les zones hors AAV et dans les AAV de moins de 50 000 habitants).

Des petits boulots plus fréquents dans les grands pôles

À l'inverse des emplois liés aux études, les étudiants habitant dans les AAV de 200 000 habitants ou plus occupent plus souvent un petit boulot. En effet, du fait de leurs diplômes plus élevés et leur fréquente décohabitation, leurs besoins de financement de ces études longues et des loyers sont plus importants. Par ailleurs, l'offre de petits boulots y est importante et les infrastructures de transports, notamment en commun, plus développées rendent ces emplois plus facilement accessibles, à des âges où la mobilité peut être limitée. À l'inverse, ceux qui habitent en dehors des grandes AAV vivent plus souvent chez leurs parents et suivent plus souvent des formations courtes et/ou rémunérées, réduisant ainsi la nécessité d'occuper un petit boulot. ●

**Solène Hilary, Laurent Lefèvre,
Laurence Pen
Insee Hauts-de-France**

► Sources

Le recensement de la population (RP) 2020 permet de connaître la situation au moment de la réponse à cette enquête réalisée en janvier et février de chaque année. Il ne permet donc pas de décompter l'ensemble des emplois tout au long de l'année scolaire, ni les jobs d'été, nombreux parmi les étudiants.

► Champ

Jeunes de 16 à 29 ans diplômés au moins du bac et déclarés comme inscrits dans un établissement d'enseignement (supérieur ou non) habitant en France métropolitaine. Les bacheliers retournant dans l'enseignement scolaire sont donc comptabilisés ici bien qu'ils ne soient pas étudiants dans le supérieur.

► Définitions

Un **étudiant** est un jeune de 16 à 29 ans diplômé au moins du bac et déclaré comme inscrit dans un établissement d'enseignement, que ce soit sa situation principale ou non.

Il est en **petit boulot** s'il déclare que sa situation principale est d'être en études et qu'il a un emploi à temps partiel qui n'est ni en apprentissage, ni en stage et dont le métier n'est pas dans la famille professionnelle des médecins (internes et externes en médecine).

Les autres **emplois** sont considérés comme « **liés aux études** » : cela correspond à la grande majorité d'entre eux, mais certains peuvent être dans des situations différentes (par exemple formation de reconversion en parallèle d'une situation principale d'emploi).

Une **aire d'attraction des villes** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, d'éventuels pôles secondaires, et d'une couronne, – composée de communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle –

► Pour en savoir plus

- « [Les « jobs » étudiants début 2020 : quatre fois sur dix, des emplois de serveurs, caissiers ou vendeurs](#) », Insee Focus n° 322, mars 2024
- « [Un étudiant sur quatre occupe un emploi, en lien ou non avec ses études](#) », Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n° 70, février 2020
- « [Un tiers des emplois des étudiants ne font pas partie de la formation suivie](#) », Insee Analyses Grand Est n° 94, avril 2019

**Direction régionale des
Hauts-de-France :**
130 Avenue du Président
J.F. Kennedy
CS 70769 59034 Lille
Cedex

**Directrice de la
publication :**
Catherine Renne

Rédacteur en chef :
Laetitia Baudrin

Secrétariat de rédaction :
Clotilde Demanne

ISSN 2493-1292 (papier)
ISSN 2492-4253 (web)
© Insee 2023

www.insee.fr
@ InseeHdf

